NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

HBP/2005/1 5 juillet 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS Soixante-sixième session (Genève, 19-21 septembre 2005) (Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ADMINISTRATION DES BIENS FONCIERS Quatrième session (Genève, 21 et 22 novembre 2005)

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Note du secrétariat

Introduction

1. La soixantième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue du 22 au 25 février 2005 à Genève (E/2005/37-E/ECE/1431). La présente note donne un aperçu des principaux résultats et décisions auxquels est parvenue la Commission et qui intéressent le Comité des établissements humains et son Groupe de travail de l'administration des biens fonciers.

Les principaux thèmes et sujets ci-après ont été examinés:

- a) Développement durable dans la région de la CEE;
- b) Coopération entre la CEE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- c) Réforme de la CEE;
- d) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et questions relatives à l'établissement du programme de travail et aux procédures d'évaluation;
- e) Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
- f) Principales questions de politique générale et incidence qu'elles ont sur le programme de travail de la Commission;
- g) Activités de la CEE Réalisations, contraintes et perspectives;
- h) Activités de coopération technique de la CEE.

Développement durable dans la région de la CEE

- 2. La Commission a examiné les principales politiques possibles en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains dans la région de la CEE, compte tenu des résultats de la Réunion d'application au niveau régional tenue en janvier 2004, des conclusions de la douzième session de la Commission du développement durable en avril 2004 et des problèmes recensés par les Parties à la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ainsi que par le Comité des établissements humains.
- 3. La Commission a souligné qu'en dépit des progrès réalisés, des mesures concrètes à l'échelon local et national ainsi qu'une coopération régionale demeuraient nécessaires pour atteindre plus rapidement les objectifs de développement convenus sur le plan international ainsi que pour honorer sans tarder les engagements pris dans le Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans certains pays de l'Europe du Sud-Est.

- 4. La Commission a adopté la proposition tendant à ce que le Président établisse une synthèse qui serait présentée en tant que contribution de la CEE à la réunion préparatoire intergouvernementale de la Commission du développement durable qui se tiendrait à New York du 28 février au 4 mars 2005. Elle a par ailleurs décidé que cette synthèse serait établie sur la base du document de travail E/ECE/1421 intitulé «Développement durable dans la région de la CEE» et des débats de la session annuelle.
- 5. La Commission a décidé d'organiser un deuxième forum régional sur l'application des objectifs du développement durable en prévision de la quatorzième session de la Commission du développement durable (CDD 14) et de s'employer à obtenir les fonds extrabudgétaires complémentaires qui seraient nécessaires pour les préparatifs régionaux de cette session.
- 6. <u>Observations</u>: Le secrétariat informera le Comité des mesures à prendre pour organiser le forum régional sur l'application des objectifs du développement durable.

Réforme de la CEE

Rapport détaillé sur l'état de la CEE

- 7. L'équipe d'experts extérieurs retenue pour établir un rapport détaillé sur l'état de la CEE a été présentée à la Commission. Composée de M. Pekka Haavisto (ex-Ministre finlandais de l'environnement et du développement), M. Karl Paschke (ancien Secrétaire général adjoint de l'ONU aux services de contrôle interne), M^{me} Johanna Bernstein (avocate internationale spécialisée dans le droit international de l'environnement) et M. Tapio Wallennius (spécialiste de l'administration du secteur public), l'équipe a informé la Commission du champ de l'évaluation et des méthodes qui seraient utilisées. Le rôle, le mandat et les fonctions de la CEE seraient analysés à la lumière des transformations survenues dans le paysage institutionnel européen, et des recommandations seraient formulées pour déterminer les éventuelles modifications nécessaires. Dans un premier temps, les membres de l'équipe réaliseraient une étude documentaire, puis ils se rendraient dans les capitales de certains pays membres de la CEE et rassembleraient les points de vue à l'aide d'un questionnaire adressé aux gouvernements de la CEE, aux organisations internationales et à d'autres parties intéressées. Ils pensaient établir un avant-projet de rapport avant la mi-juin 2005 et la version définitive à la fin du même mois.
- 8. Il a été précisé que l'étude détaillée n'avait pas été entreprise en vue d'opérer des coupes dans le budget, mais offrait l'occasion de réorienter les ressources et les compétences dont disposait la CEE afin d'en tirer le meilleur usage, compte tenu des travaux des autres organisations également actives dans la région et des atouts qu'elle détenait. Les États membres ont prié le secrétariat de modifier éventuellement le programme de travail 2006-2007 à la lumière des conclusions de l'étude.
- 9. Début mars 2005, l'équipe d'évaluation a adressé aux pays et aux organisations internationales concernées un questionnaire sur les activités de la CEE, qui comportait des questions d'ordre général ayant trait au rôle, aux fonctions, à la gouvernance et à la gestion de la CEE, et des questions plus spécifiques ayant trait aux domaines sectoriels de l'activité de la Commission, y compris les établissements humains.

10. <u>Observations</u>: Le Comité sera informé du rapport de l'équipe d'évaluation et des éventuelles conclusions des gouvernements membres.

Vers une stratégie électronique de la CEE

- 11. Au cours de l'échange de vues sur cette question, les délégations ont souligné l'utilité des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour accroître l'efficacité des activités de la CEE, et permettre au secrétariat de mieux servir les États membres et de mieux communiquer avec ceux-ci, les autres partenaires et le grand public. Le secrétariat a été invité à afficher sur son site Web tous les documents disponibles dans les trois langues de la Commission (anglais, français et russe).
- 12. La Commission a encouragé ses organes subsidiaires principaux à redoubler d'efforts pour mettre au point et utiliser efficacement des applications appropriées de la télématique et a décidé d'évaluer les progrès accomplis à sa soixante et unième session annuelle.

<u>Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et questions relatives à l'établissement du programme de travail et aux procédures d'évaluation</u>

- 13. La Commission a été informée de l'état d'avancement du projet de budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal 2006-2007 et des mesures prises pour appliquer les recommandations du Groupe d'experts du programme de travail sur les textes explicatifs.
- 14. La Commission a souligné la nécessité de veiller à ce que les recommandations qui seraient formulées à l'issue de l'examen approfondi de la CEE soient prises en compte dans le programme de travail pour 2006-2007.
- 15. La Commission a été informée que le projet de budget 2006-2007 était encore en instance d'approbation par l'Assemblée générale, et elle a réaffirmé qu'il importait que les recommandations relatives aux textes explicatifs du budget-programme soient pleinement mises en œuvre (E/ECE/1430/Add.1). Elle a aussi adopté les recommandations du Groupe d'experts du programme de travail relatives aux nouvelles modalités d'établissement du programme de travail (E/ECE/1423/Add.1).
- 16. <u>Observations</u>: La mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts relatives aux nouvelles modalités d'établissement du programme de travail exigera l'intervention du Comité. Conformément à ces recommandations, celui-ci devra examiner le projet de programme pour l'exercice biennal 2008-2009, tel qu'il figure dans le document CRP.3, et y apporter sa contribution. Le programme biennal pour 2008-2009 établit les objectifs du sous-programme, sa stratégie, les résultats escomptés et les indicateurs de succès pertinents. Il constituera le cadre stratégique des activités du sous-programme sur les politiques environnementales en 2008 et 2009.

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

17. En septembre 2005, l'Assemblée générale se réunira au niveau des chefs d'État pour faire le point des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Dans le cadre des préparatifs

de ce sommet, le Conseil économique et social a consacré le débat de haut niveau de sa session de fond en juin 2005 au thème suivant: «Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies». Comme les autres commissions régionales, la CEE participe au niveau régional à ces travaux.

- 18. Les États membres ont souligné l'importance des objectifs de développement convenus sur le plan international dans la région de la CEE et ont appuyé les activités que celle-ci menait pour atteindre ces objectifs à l'échelle sous-régionale et régionale.
- 19. Ce point de l'ordre du jour portait aussi sur la promotion de l'égalité des sexes. La Commission a estimé que la CEE devrait continuer à placer le souci de l'égalité des sexes au cœur de ses activités et à servir de cadre à l'échange de bonnes pratiques.
- 20. <u>Observations</u>: Le Comité pourrait traiter de sa contribution à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de la question de l'égalité des sexes dans son débat de fond cette année.

<u>Principales questions de politique générale et incidence qu'elles ont sur le programme de travail de la Commission</u>

21. La Commission, accueillant avec satisfaction l'analyse faite par la Secrétaire exécutive des défis régionaux et mondiaux à relever, a souligné la nécessité d'examiner certains aspects de la mondialisation, de la transition et des politiques environnementales dans le cadre de son mandat, et confirmé que c'était aux États membres qu'il appartenait de fixer les priorités de la CEE dont l'objectif général demeurait d'encourager la stabilité et la prospérité dans l'ensemble de la région.

Activités de la CEE – Réalisations, contraintes et perspectives

- 22. Les présidents des organes subsidiaires principaux ont présenté les principales réalisations de ces derniers et leurs futurs programmes d'activité, soulignant qu'il leur était difficile de s'acquitter de leur mandat dans les conditions d'austérité budgétaire auxquelles était confronté le secrétariat.
- 23. S'agissant des restrictions budgétaires, la Commission a demandé à la Secrétaire exécutive de collaborer avec les États membres afin que l'allocation des ressources soit conforme aux priorités fixées par la Commission.
- 24. La Commission a remercié les présidents des organes subsidiaires principaux de la CEE pour leurs travaux et leurs exposés. Elle a instamment demandé au secrétariat, aux organes subsidiaires principaux et à tous les États membres de continuer à améliorer les communications tant horizontales que verticales.

Activités de coopération technique de la CEE

25. La Commission:

- i) A réaffirmé l'importance de ses activités de coopération technique, qui devraient être déterminées par la demande et orientées vers des résultats concrets, et a insisté sur la nécessité d'accroître l'aide aux pays à faible revenu d'une manière ciblée et systématique;
- ii) A encouragé la mise au point de projets communs d'assistance technique avec d'autres organisations;
- iii) Consciente de ses capacités d'assistance technique dans les domaines où elle dispose d'un savoir-faire et d'avantages comparatifs, a encouragé les organisations donatrices à mieux utiliser son potentiel pour leurs activités d'aide au développement.
